

## REMBOURSEMENTS DES PRESTATIONS PLUS LMDE

avec une garantie santé LMDE 12 mois<sup>(1)</sup> du 01/10/2017 au 30/09/2018

### TRSS

Taux de Remboursement  
de la Sécurité sociale

### PLUS LMDE

50,40 € / an

#### PRÉVENTION

Forfait arrêt tabac (substituts nicotiniques ouvrant droit au forfait Sécurité sociale) <sup>(2)</sup>	-	140 €/an
Forfait arrêt tabac jeunes 20-30 ans et femme enceinte <sup>(2)</sup>	Néant ou 150 €	90 € ou 240 €/an
Vaccins, rappels et traitements anti-paludéens non remboursés par la Sécurité sociale	-	90 €/an
Consultation annuelle de prévention bucco-dentaire	70%	100 %
Forfait sécurité routière (éthylotests)	-	10 €/an
Forfait équipements de sécurité (casque vélo, gilet rétro réfléchissant...)	-	10 €/an
Forfait protections auditives (moulées, jetables ou réutilisables)	-	10 €/an
Forfait contraception non remboursée par la Sécurité sociale	-	55 €/an
Forfait contraception d'urgence	-	10 €/an
Forfait préservatifs féminins	-	10 €/an
Forfait préservatifs masculins	-	10 €/an
Forfait test de grossesse	-	10 €/an

#### PRESTATIONS SOLIDARITÉ

Fonds de secours études : MUTEXAM	-	INCLUS
Allocation Mutualiste de Solidarité	-	INCLUS
Fonds d'aide à la compensation du handicap	-	INCLUS

#### AUTRE PRESTATION

Soins consécutifs à un accident garanti <sup>(3)</sup>	-	INCLUS
--------------------------------------------------------	---	--------

#### ASSURANCES

Responsabilité Civile <sup>(4)</sup>	-	INCLUS
Individuelle Accident <sup>(4)</sup>	-	INCLUS
Prise en charge de certains frais médicaux (transport en ambulance jusqu'à l'hôpital) <sup>(4)</sup>	-	INCLUS
Prise en charge des frais de transport <sup>(4)(5)</sup>	-	INCLUS
Assistance médicale 7j/7 et 24h/24 <sup>(4)</sup>	-	INCLUS
Informations juridiques par téléphone <sup>(4)</sup>	-	INCLUS

(1) Cotisation pour une garantie 12 mois, les montants des forfaits indiqués sont ceux du Plus LMDE 12 mois, ils sont proratisés en fonction de la durée d'adhésion. (2) Le montant «Forfait Arrêt Tabac» inclut le remboursement de la Sécurité sociale. (3) Est considéré comme un accident toute atteinte corporelle non intentionnelle et provenant exclusivement et directement de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure. Soins consécutifs à un accident garanti : acte réalisé par un médecin, équipement optique (verres, monture), soins médicaux. Se reporter au Règlement mutualiste LMDE. (4) Prestations dont le risque est porté par AXA France IARD, Société Anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 214 799 030 € immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro 722 057 460 et AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - SIREN 775 699 309 - dont les sièges sociaux sont situés au 313 Terrasses de l'Arche - 93727 Nanterre Cedex, entreprises régies par le Code des assurances. Se reporter à la notice d'information figurant dans le règlement mutualiste LMDE. (5) À la suite d'un accident, si l'assuré ne peut se rendre en cours par les moyens habituels.